



Assurance locataire et dommage électrique causée par la foudre

Par **Tlop**, le **18/05/2016** à **15:25**

Bonjour,

J'aurais une question sur l'indemnisation en cas dégât causé par la foudre. En effet, une maison est louée à un locataire, M. L par le propriétaire, M. P. Durant la location la foudre tombe sur la maison louée. Cela entraîne des dégâts dans le réseau électrique de la maison (tableau électrique qui prend feu, lampes, prises, portail électrique qui fondent et grillent du côté propriétaire et la télévision, le frigidaire et autres appareils électriques qui grillent du côté locataire). Le propriétaire n'a pas d'assurance mais le locataire a bien son assurance mais n'a pris que les garanties de base obligatoire.

Qu'est qui est indemnisé par l'assurance de M. L ? Les dégâts causés au bâtiment du propriétaire ? Les appareils électriques de M. L, alors qu'il n'a pas pris l'option "dommage électrique" ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.